



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMPÉJAC

Le 22 janvier 2025

### Procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> séance

Par suite d'une convocation en date du dix-sept janvier deux mille vingt-cinq, les membres composant le conseil municipal de la commune de Pompéjac se sont réunis le vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq à Pompéjac à onze heures quarante-cinq, sous la présidence de monsieur Olivier DOUENCE, maire de la commune.

L'ordre du jour de la séance était le suivant :

1. Décision budgétaire modificative ;
2. Participation voyage scolaire ;
3. Désignation de deux représentants du Conseil auprès du Conseil d'administration du comité des fêtes ;
4. Informations et questions diverses.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

<u>PRESENTS</u>	<u>EXCUSES</u>	<u>SECRETAIRE DE SEANCE</u>
André L'AZOU, Olivier DOUENCE, Laurent CERQUEIRA, Philippe BESSION, Aniko HORVATH, Liliane BORDESSOULE, Katia BEAUBEAU- MENESSON	Emmanuel JACOB, Vickie LEROY, Christophe SPADETTO, Marie-Cécile DANGAS	Le conseil municipal a désigné Laurent CERQUEIRA pour remplir les fonctions de secrétaire



#### *Question N°1 : Décision budgétaire modificative*

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de revoir la répartition des crédits votés au Budget Primitif de la commune de POMPÉJAC de l'exercice 2024.

Il propose aux membres du Conseil de l'autoriser à procéder aux virements de crédits comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :



	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	Compte 011/62 +3 000€ Compte 012/6218 +5 000€ Compte 023 -8 000€	
INVESTISSEMENT	Compte 21/2138 -8 000€	Compte 021 -8 000€

COMPTE	VOTE BP	VARIATION	VOTE DM
011/623	2 500€	+3 000€	5 500€
012/6218	4 800€	+5 000€	9 800€
023	318 605,89€	-8 000€	310 605,89€
21/2138	161 698,69€	-8 000€	153 698,69€
021	318 605,89€	-8 000€	310 605,89€

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent de procéder aux virements de crédits proposés par Monsieur le Maire.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 11 Présents : 7 Procurations : Pris part au vote : 7	POUR : 7 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00 <b>TOTAL : 7</b>

---

### *Question N°2 : Participation voyage scolaire*

---

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal avoir reçu une demande d'aide par Madame VERT, pour l'aider à financer le voyage d'étude de sa fille, organisé par son lycée.

- Un voyage en Angleterre d'une durée de cinq jours du 16 au 21 février 2025
- Enfant résidant sur notre commune :
- Budget : participation demandée de 200 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, donne son accord pour verser une subvention de 200 €.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 11 Présents : 07 Procurations : Pris part au vote : 07	POUR :07 CONTRE : 00 ABSTENTION : 00 <b>TOTAL :07</b>



---

*Question N°3 : Désignation de deux représentants du Conseil  
auprès du Conseil d'administration du comité des fêtes*

---

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il y a lieu de désigner deux représentants du conseil municipal pour siéger au Conseil d'Administration du Comité des Fêtes. (Conformément aux nouveaux statuts déposés en Préfecture).

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

- Laurent CERQUEIRA
- Philippe BESSIS

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 11	POUR : 07
Présents : 07	CONTRE : 00
Procurations :	ABSTENTION : 00
Pris part au vote : 07	<b>TOTAL : 07</b>

---

*Questions diverses*

---

- Informations concernant la venue de Monsieur le sous-préfet du Sud Gironde ;
- Information concernant les logements d'urgence ;
- Point sur les dates d'intervention pour la réfection de la route de Pitray et du pont du Sanson sur la RD 9.

**Monsieur Olivier DOUENCE, le Maire, clôture la séance à 20 heures 45.**

*Fait à Pompéjac, le 22 janvier 2025  
Certifié exécutoire*

*Le Maire,  
Olivier DOUENCE*

*Le secrétaire de séance,  
Laurent CERQUEIRA*